



# en voie TUR

Le trait d'Union régional à destination des associations et commissions techniques régionales

## comment remplir votre rapport annuel



quand je reçois mon rapport annuel ?	courant novembre/décembre
si je ne l'ai pas, que faire ?	je téléphone à mon comité (01 40 16 05 00) ou je le télécharge à partir du site de l'UAICF : <a href="http://www.uaicf.asso.fr/administration/documents_administratifs.htm">http://www.uaicf.asso.fr/administration/documents_administratifs.htm</a>
ai-je besoin de documents pour le remplir ?	seulement celui de l'an dernier pour reporter exactement les données de 2013 qui vous sont demandées
je complète soigneusement l'ensemble du rapport annuel :	Fiche d'identité de l'association : <b>IMPORTANT</b> car elle sert notamment à la mise à jour des sites internet ç tous les niveaux de l'UAICF. Si vos coordonnées ont changé, indiquez bien les nouveautés dans la case à droite pour attirer l'attention du secrétariat du comité.
	Le rapport financier avec report exact en D de l'avoir de 2013
	Les effectifs : <b>IMPORTANT</b> , ces chiffres servent au calcul de nos, de vos subventions de fonctionnement ; un document mal rempli ou envoyé en retard et vous pénalisez <b>ET</b> votre comité <b>ET</b> vos collègues bénévoles des autres associations. N'oubliez pas le report exact de vos effectifs 2013
	Les nouveaux adhérents : tous ceux entrés en 2014
	La ventilation par discipline
	Les manifestations : <b>IMPORTANT</b> , celles reprises aux calendriers UAICF et FISAIC figurent en G I - II - III , les autres en G IV. Les réunions statutaires (CA, AG) ne sont pas considérées comme manifestations
	Les actions de communication : que faites-vous pour diffuser l'information au plus près des cheminots ? Les meilleures idées peuvent être exploitées par le comité Nord et les autres associations
	Les relations avec votre CER-SNCF : de quelles natures ? Y a-t-il échanges ? Obtenez-vous des réponses à vos questions, à vos difficultés ? Etes-vous épaulés dans vos actions en direction des cheminots ?
Quand dois-je l'envoyer ?	Avant le <b>15 janvier</b> - accompagné de l'inventaire du matériel de mon association.
Si je suis en retard ?	Je demande à mon comité un délai supplémentaire

date de retour :  
15 janvier 2015